01A-ARGENTONNAY - ARGENTON-LES-VALLEES 4
02A-ARGENTONNAY - ARGENTON-LES-VALLEES - SANZAY 5
03A-ARGENTONNAY- LA CHAPELLE-GAUDIN 6
04A-ARGENTONNAY- LA COUDRE 7
05A-ARGENTONNAY- MOUTIERS-SOUS-ARGENTON 8
06A-ARGENTONNAY- ULCOT 9
07A-BOISME 10
08A-BRESSUIRE 11
09A-BRESSUIRE - BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE 12
10A-BRESSUIRE - BREUIL-CHAUSSEE 13
11A-BRESSUIRE - CHAMBROUTET 14
12A-BRESSUIRE - CLAZAY 15
13A-BRESSUIRE - NOIRLIEU 16
14A-BRESSUIRE - NOIRTERRE 17
15A-BRESSUIRE - SAINT-SAUVEUR 18
16A-BRESSUIRE - TERVES 19
17A-BRETIGNOLLES 20
18A-CERIZAY 21
19A-CHANTELOUP 22
20A-CHICHE 23
21A-CIRIERES 24
22A-CLESSE 25
23A-CLESSE-LAUBRECAIS 26
24A-COMBRAND 27
25A-COURLAY 28
26A-COURLAY - LA LAIMIERE 29
27A-COURLAY - LA PLAINELIERE 30
28A-FAYE-L'ABBESSE 31
29A-GEAY 32
30A-GENNETON 33

31A-LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT 34
32A-LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT - LES QUATRE ROUTES 35
33A-LA FORET-SUR-SEVRE 36
34A-LA FORET-SUR-SEVRE - LA RONDE 37
35A-LA FORET-SUR-SEVRE - MONTIGNY 38
36A-LA FORET-SUR-SEVRE - SAINT-MARSAULT 39
37A-LA PETITE-BOISSIERE 40
38A-L'ABSIE 41
39A-LARGEASSE 42
40A-LE PIN 43
41A-LE PIN-LE PEUX 44
42A-MAULEON 45
43A-MAULEON - LA CHAPELLE-LARGEAU 46
44A-MAULEON - LA TRIQUE-LA BURGAUDERIE 47
45A-MAULEON - LE TEMPLE 48
46A-MAULEON - LOUBLANDE 49
47A-MAULEON - MOULINS 50
48A-MAULEON - RORTHAIS 51
49A-MAULEON - SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNE 52
50A-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE 53
51A-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - BREUIL-BERNARD 54
52A-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - CHANTEMERLE 55
53A-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - LA BURELIERE-LA JAVRELIERE 56
54A-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - MONCOUTANT 57
55A-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE 58
56A-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - PUGNY 59
57A-MONCOUTANT-SUR-SEVRE - SAINT-JOUIN-DE-MILLY 60
58A-MONTRAVERS 61
59A-NEUVY-BOUIN 62
60A-NUEIL-LES-AUBIERS - Nord 63

61A-NUEIL-LES-AUBIERS - Sud 64
62A-SAINT-AMAND-SUR-SEVRE 65
64A-SAINT-AUBIN-DU-PLAIN 66
65A-SAINT-MAURICE-ETUSSON - ETUSSON 67
66A-SAINT-MAURICE-ETUSSON - SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE 68
67A-SAINT-PAUL-EN-GATINE 69
68A-SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES 70
69A-TRAYES 71
70A-VOULMENTIN 72

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

01 - ARGENTONNAY - ARGENTON-LES-VALLEES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Bâtiment à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur4a" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteur4a" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-40 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité piétonne	Commune	351
5	Continuité piétonne	Commune	63
7	Continuité piétonne	Commune	169

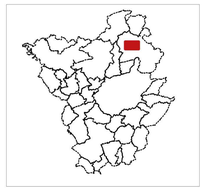

0 100 200 300 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

02 - ARGENTONNAY - ARGENTON-LES-VALLEES - SANZAY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

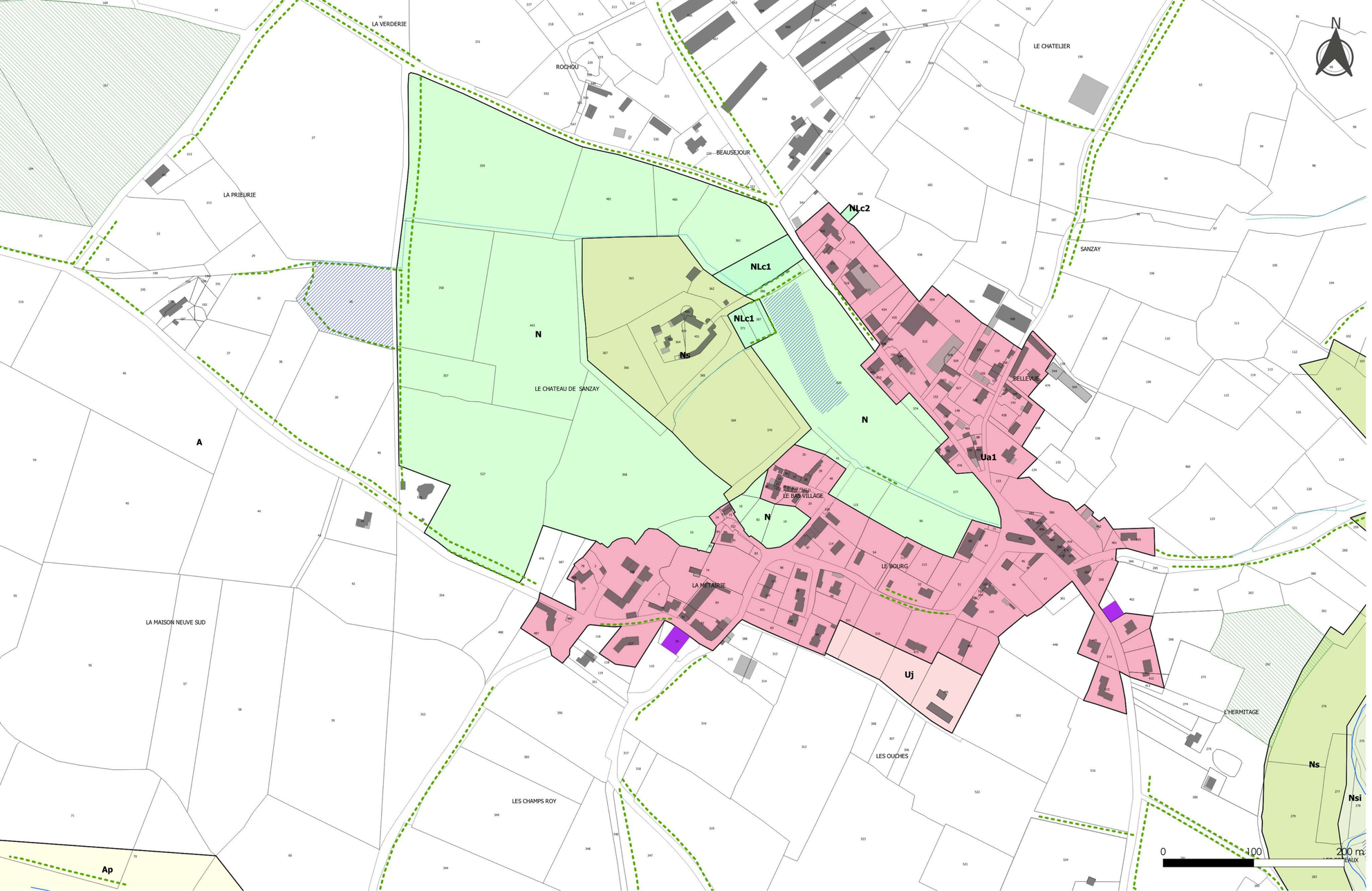

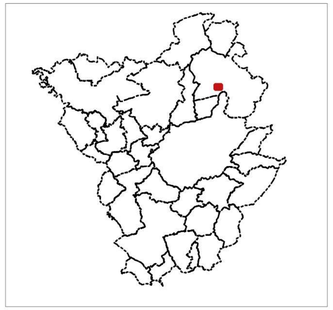

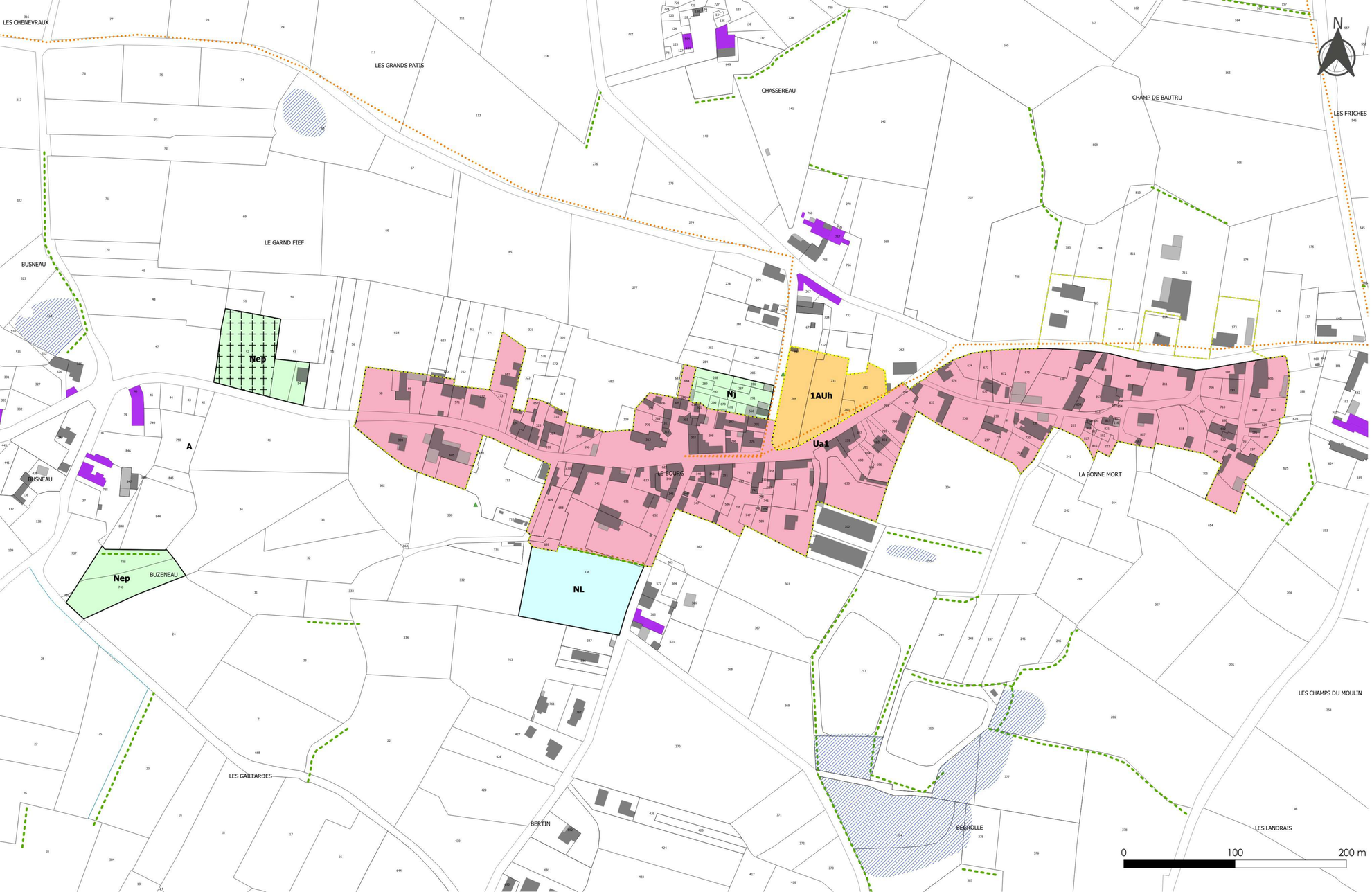

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

03 - ARGENTONNAY- LA CHAPELLE-GAUDIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

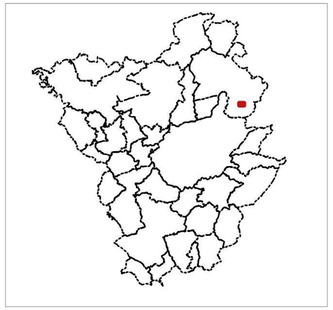

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

04 - ARGENTONNAY- LA COUDRE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

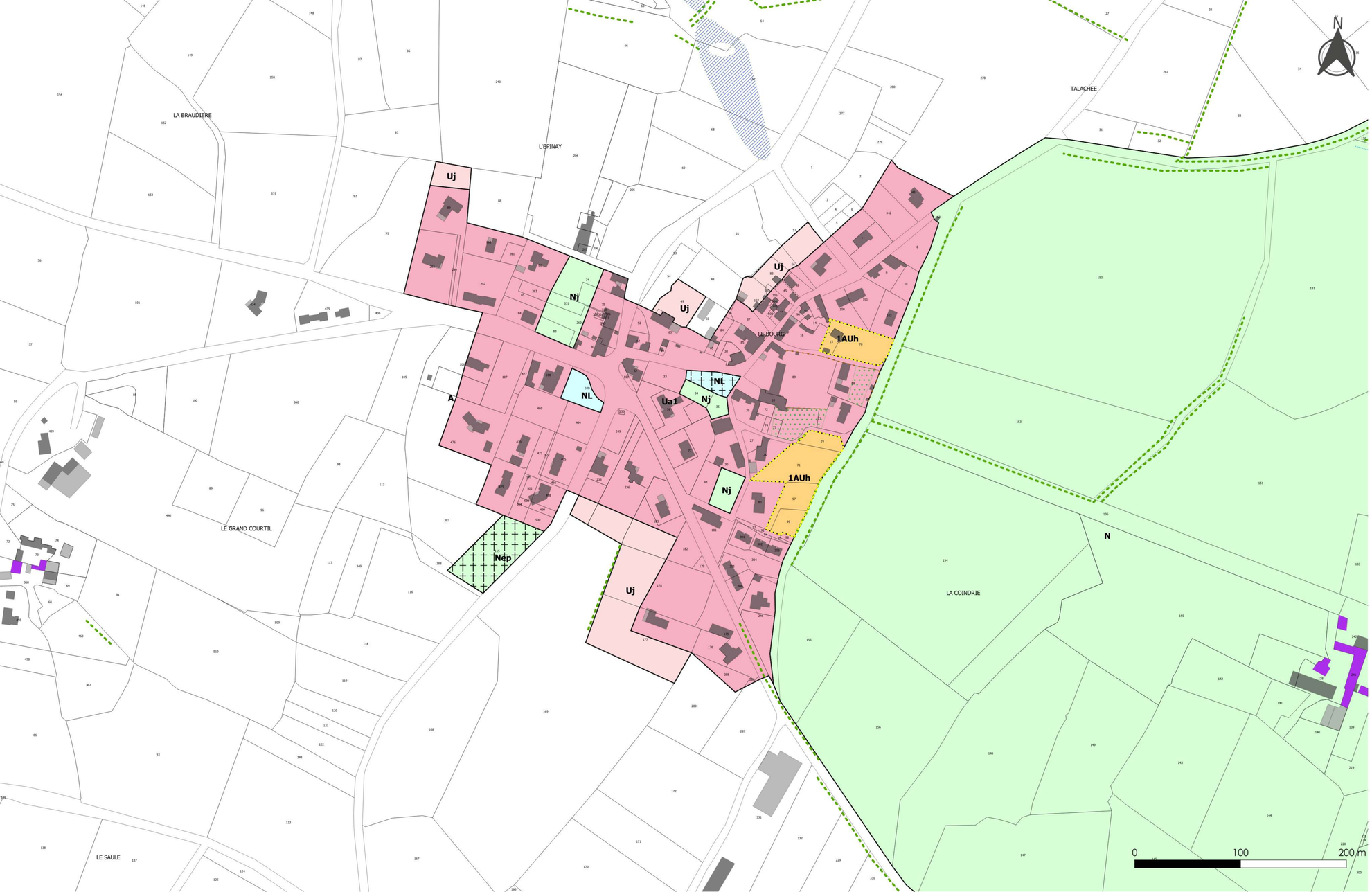

Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

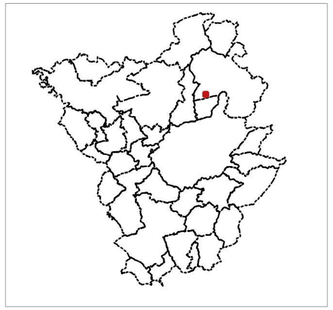

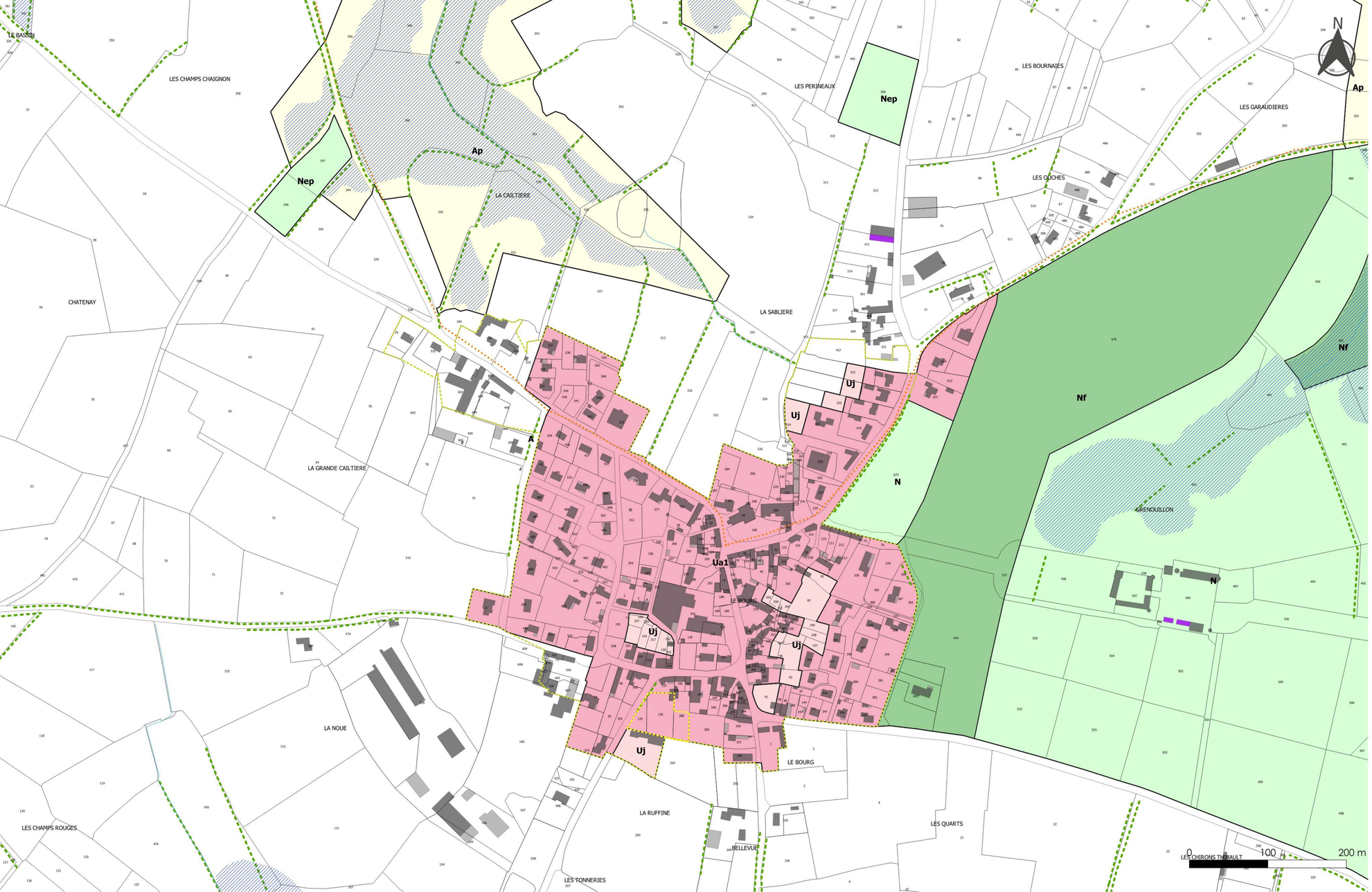

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

05 - ARGENTONNAY-MOUTIERS-SOUS-ARGENTON

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

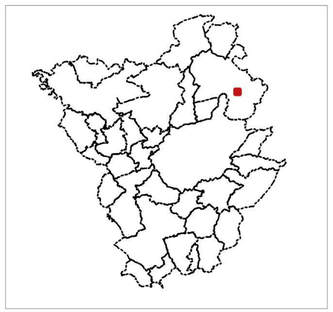

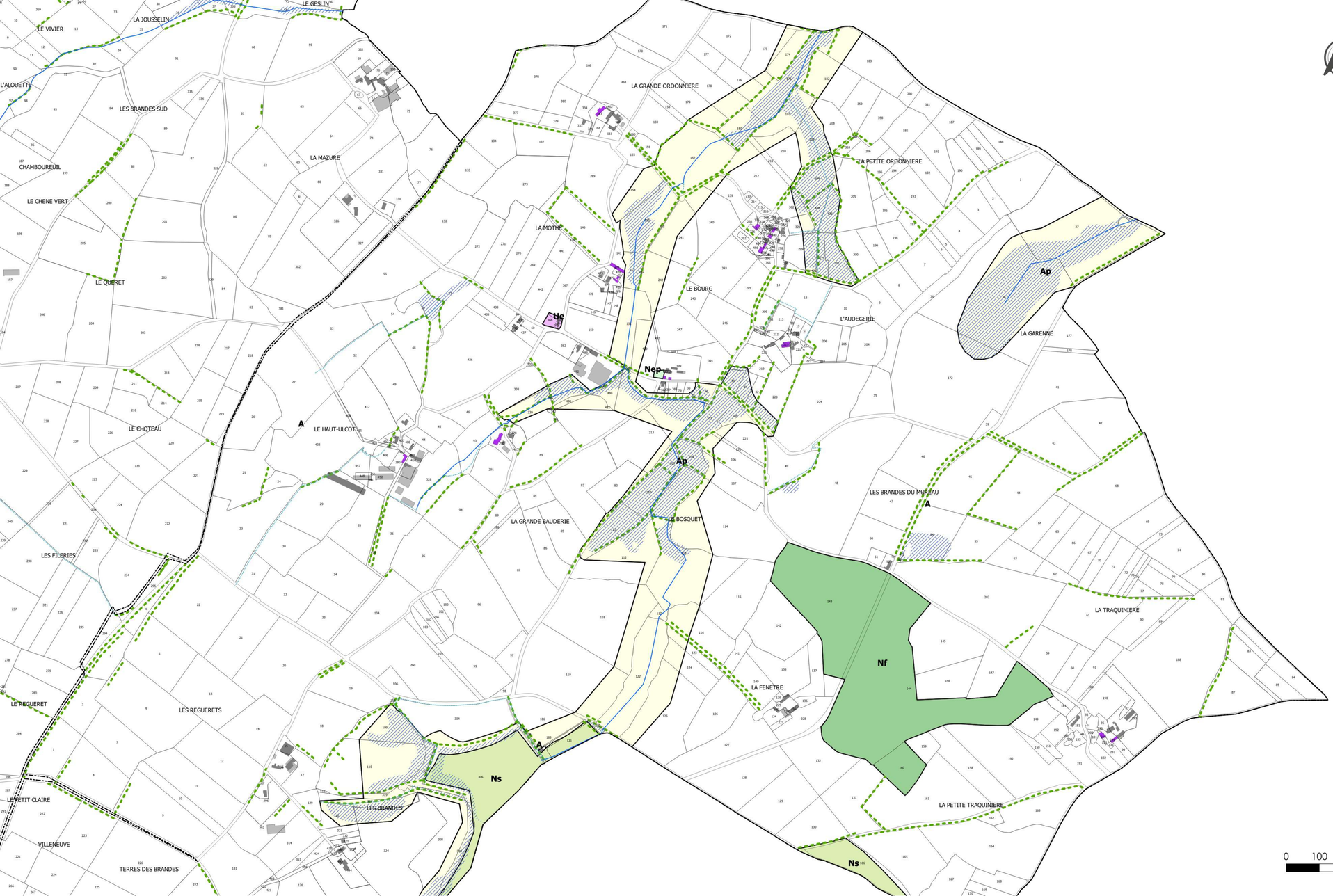

N

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

06 - ARGENTONNAY- ULCOT

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

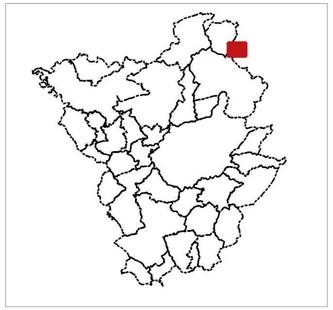

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

07 - BOISME

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

08 - BRESSUIRE

Prescription : 15.12.2015 : Arrêt : 17.12.2019 : Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2. Révision allégée n°3. Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4. Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Servitude de projet (pré-loi 5 ARE) (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteurlle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteurlle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteurlle" - Zone d'Aménagement Concerté (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire discontinu à conserver (L151-38 et du L151-40 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
4	Continuité douce	Commune	1357
18	Continuité douce	Commune	500
19	Continuité douce	Commune	410
20	Aménagement de carrefour	Commune	30
21	Continuité douce	Commune	438
22	Continuité douce	Commune	11781
23	Rargissement de voie	Commune	34
28	Continuité douce	Commune	816

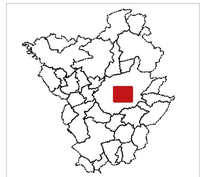

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

09 - BRESSUIRE - BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE [m²]
24	Aménagement de carrefour et d'entrée de bourg	Commune	2804
33	Continuité piétonne	Commune	190

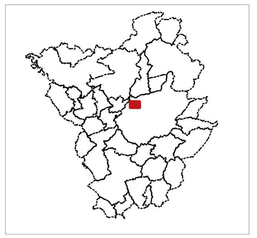

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

10 - BRESSUIRE - BREUIL-CHAUSSEE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
6	Continuité douce	Commune	299
29	Continuité douce	Commune	490

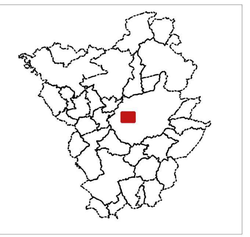

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

11 - BRESSUIRE - CHAMBROUTET

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
7	Continuité douce	Commune	220
8	Accès au secteur 1AUh	Commune	264
9	Continuité piétonne	Commune	1181
10	Continuité douce	Commune	547
11	Bassin de rétention	Commune	5964

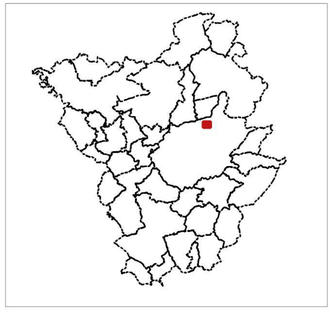

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

12 - BRESSUIRE - CLAZAY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
2	Continuité douce	Commune	384
30	Continuité douce	Commune	821

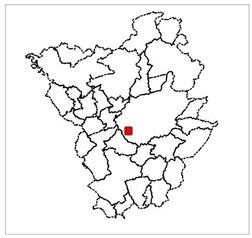

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

13 - BRESSUIRE - NOIRLIEU

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
13	Extension STEP	Commune	6590
31	Continuité douce	Commune	302

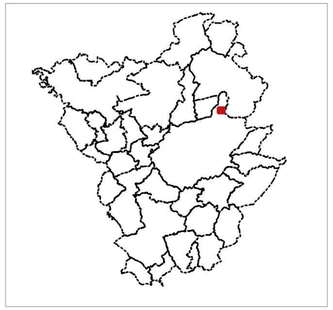

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

14 - BRESSUIRE - NOIRTERRE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Servitude de projet (pol de 5 ANS) (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
14	Continuité douce	Commune	165
15	Continuité douce	Commune	196
1	Gestion pluviale	Commune	9749

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

15 - BRESSUIRE - SAINT-SAUVEUR

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Secteur(s)" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
16	Continuité douce	Commune	293
26	Prolongement de voirie	Commune	452
27	Continuité douce	Commune	349

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

16 - BRESSUIRE - TERVES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
3	Espace vert	Commune	7347
32	Continuité douce	Commune	1380

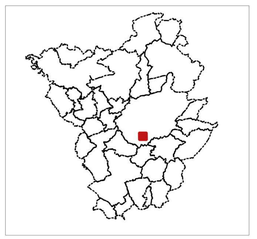

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

17 - BRETIGNOLLES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

18 - CERIZAY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger après quarez Cerizay (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientations d'aménagement et de programmation "secteurelle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "secteurelle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
2	Aménagements de sécurité, amélioration du stationnement et circulation douces	Commune	4049
2	Aménagements de sécurité, amélioration du stationnement et circulation douces	Commune	1753
4	Gestion des eaux pluviales - Goune d'Or	Commune / Agglo2B	508
5	Cheminement piétons du Bono et gestion des eaux pluviales	Commune / Agglo2B	300
6	Les Hautes Metrières - Connexion sentiers randonnées - 8m de large	Commune	2079
8	Continuité douce – La Maison Neuve	Commune	1402
9	Carrefour Puy Guyon	Commune	144
11	Desserte réseaux et piétons - Jardins Puy Guyon - 6m de large	Commune / Agglo2B	2104
10	Gestion des eaux pluviales+alortistion paysagère - Vallon des carrosiers	Commune / Agglo2B	141
11	Desserte réseaux et piétons - Jardins Puy Guyon - 6m de large	Commune / Agglo2B	68
3	Aménagement carrefour de l'allée du Midi	Commune	42
12	Fuseliéres/Plessis - Connexion sentiers randonnées - 8m de large	Commune	1950
12	Fuseliéres/Plessis - Connexion sentiers randonnées - 8m de large	Commune	2844
13	Puy Guyon-St Bois Frotté - Connexion sentiers randonnées - 6m de large	Commune	1273
15	Liaison douce sur chemin privé existant - Gestion des eaux pluviales	Commune / Agglo2B	707
17	Raquette de retournement et desserte réseaux - Rue de la Croix Verte	Commune / Agglo2B	407

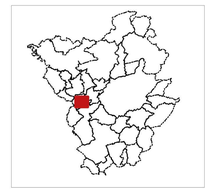

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

19 - CHANTELOUP

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Accès parcelles enclavées	Commune	203

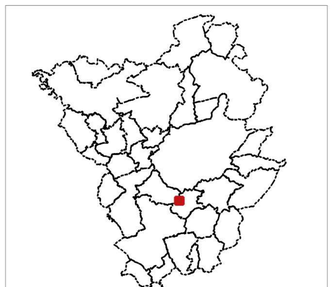

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

20 - CHICHE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Parc à conforter	Commune	9645

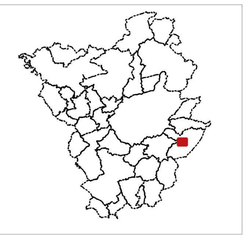

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

21 - CIRIERES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

22 - CLESSE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Cheminement piéton	Commune	48
2	Continuité douce	Commune	303

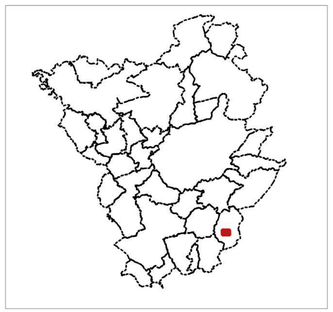

0 100 200 m

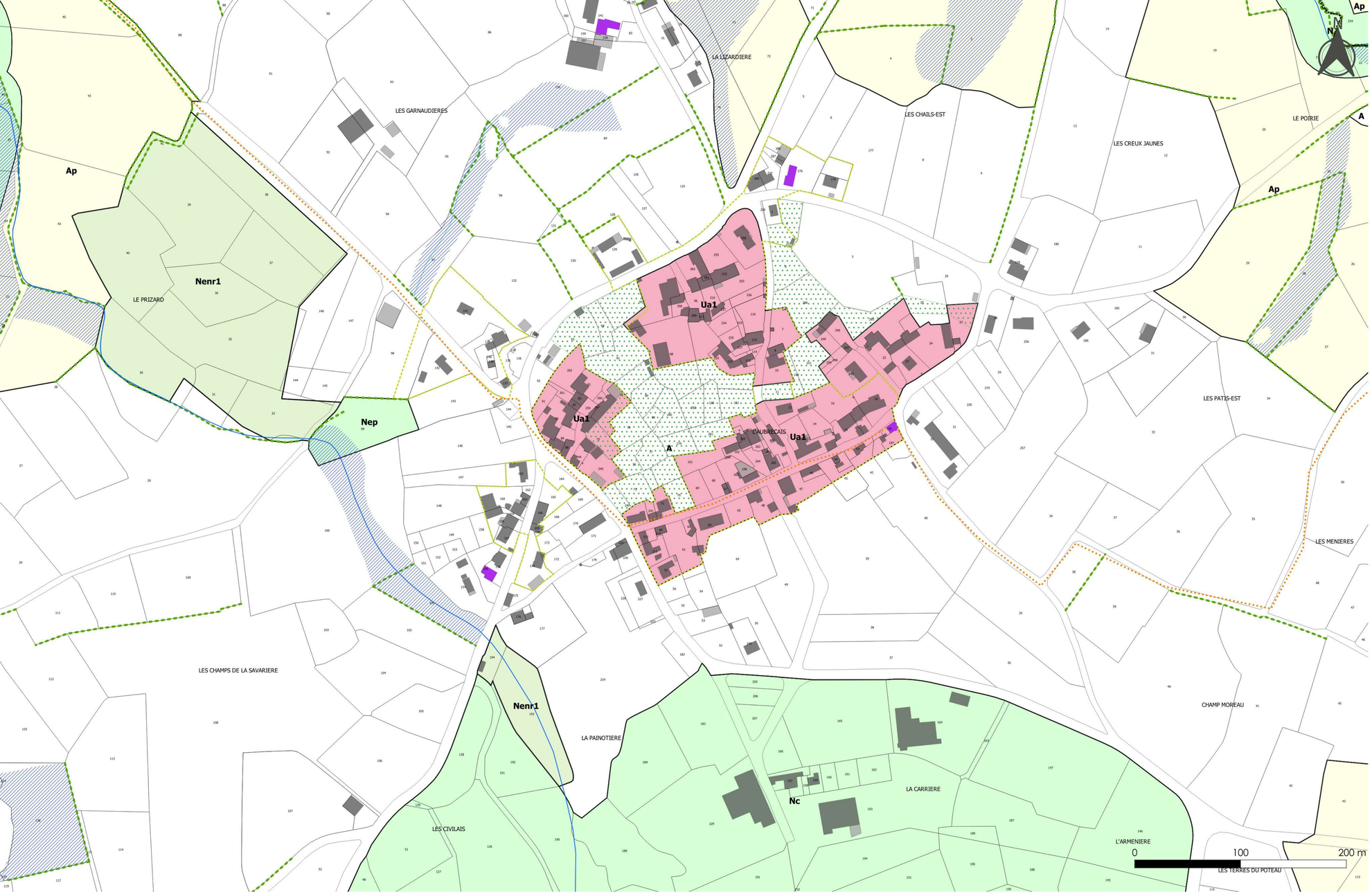

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

23 - CLESSE-LAUBRECAIS

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

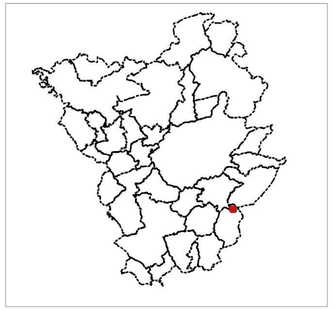

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

24 - COMBRAND

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Servitude de projet (gel de 5 ANS) (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
2	Continuité douce	Commune	93
1	Accès jardins, continuité douce	Commune	37

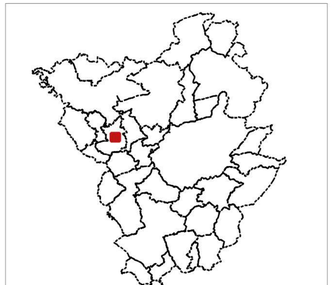

0 100 200 m

agglo BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

25 - COURLAY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

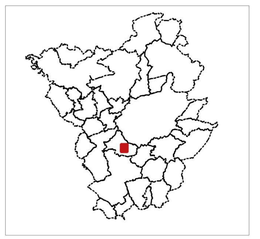

0 100 200 m

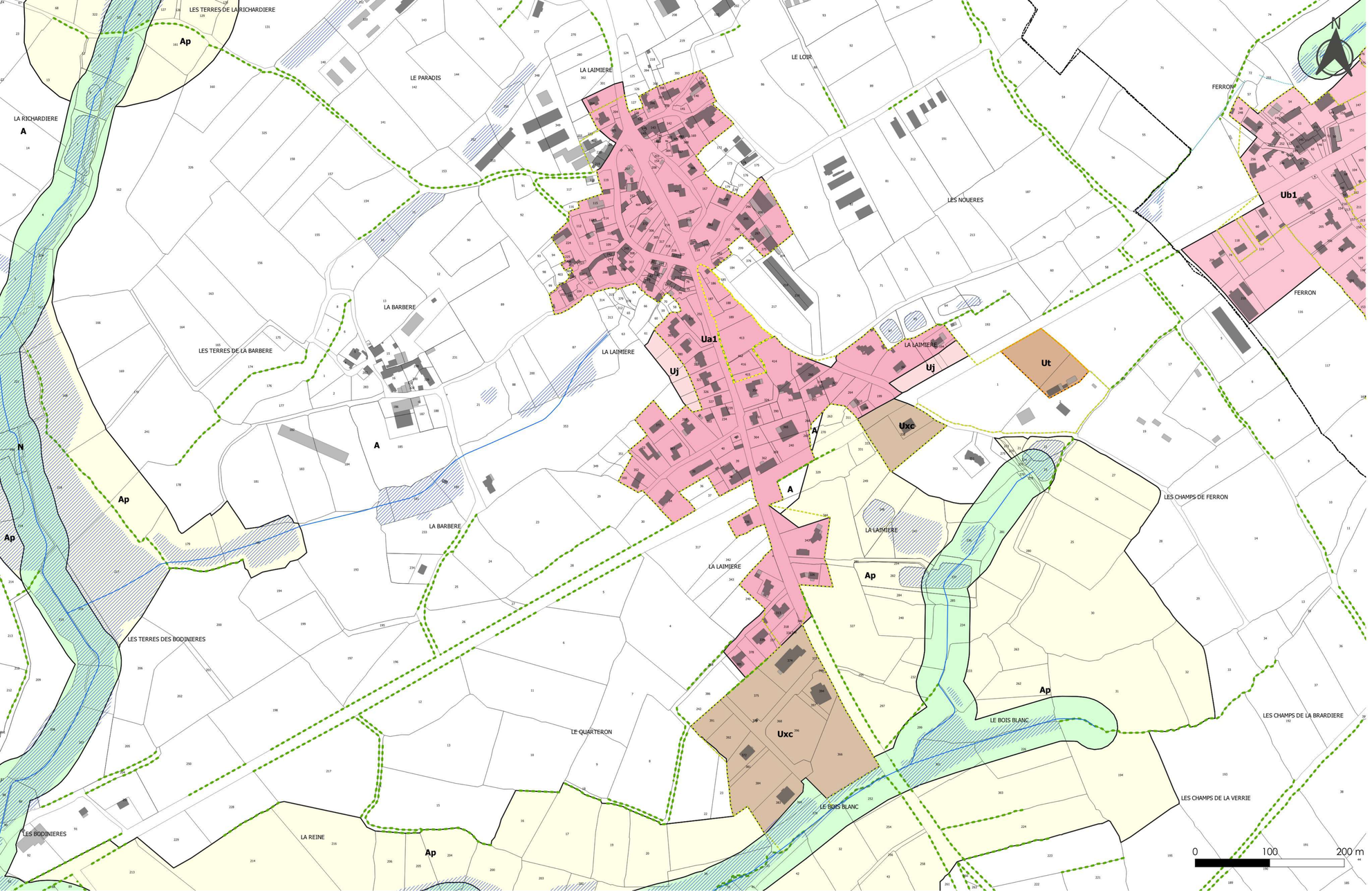

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

26 - COURLAY - LA LAIMIERE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Tourisme (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

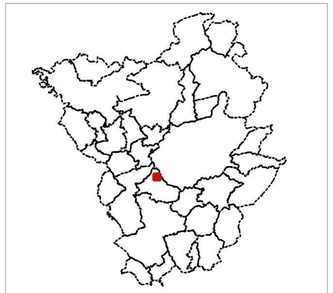

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

27 - COURLAY - LA PLAINELIERE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

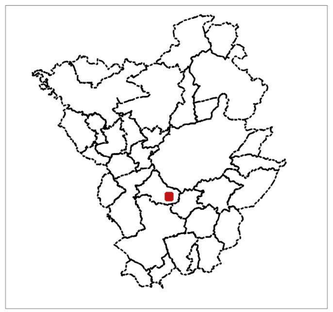

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

28 - FAYE-L'ABBESSE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientations d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientations d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-40 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce vers zone 2AUh	Commune	363
2	Accès 2AUh	Commune	493
3	Elargissement de voirie	Commune	141

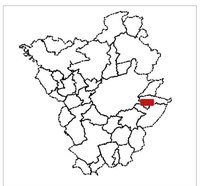

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

29 - GEAY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Accès de désenclavement des arrières de parcelles	Commune	68

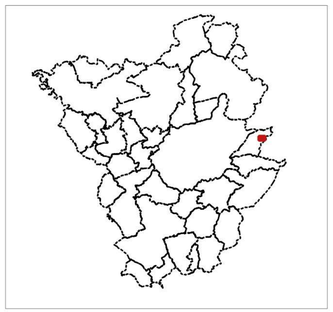

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

30 - GENNETON

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

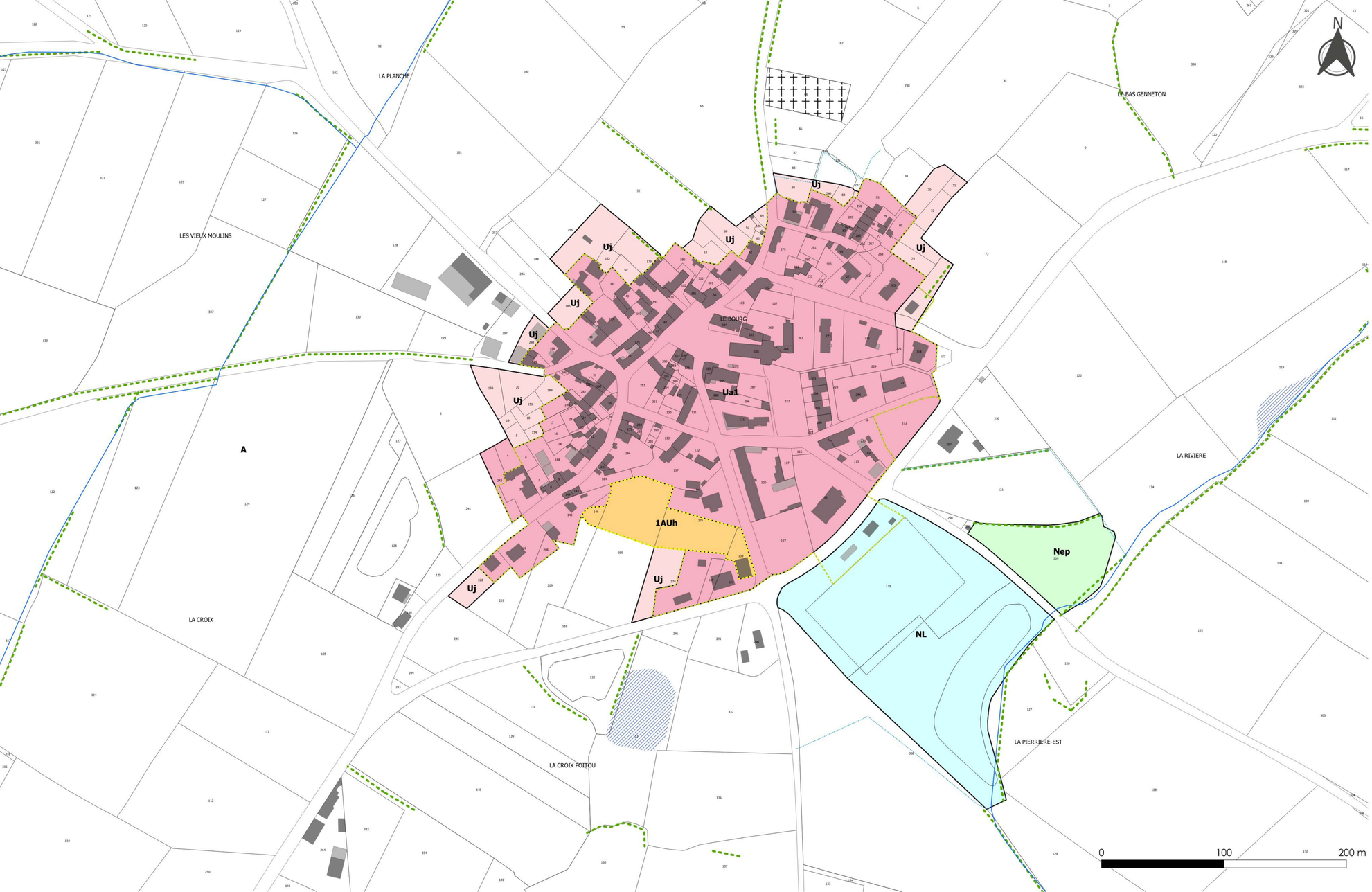

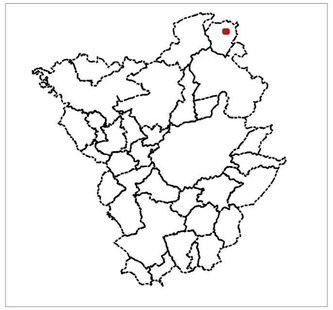

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

31 - LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce vers OAP B	Commune	105

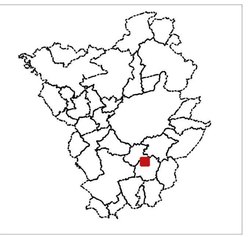

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

32 - LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT - LES QUATRE ROUTES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce vers OAP B	Commune	105

0 100 200 m

ETABLI DE L'ECHELLE

agglo BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

33 - LA FORET-SUR-SEVRE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
15	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Mansuit	Commune	3424
4	Gestion des eaux pluviales	Commune	887
3	Intégration d'une voie privée dans le domaine public	Commune	613
10	Elargissement de voirie	Commune	267
16	Création d'un accès à la station d'épuration de La Forêt-sur-Sèvre	Commune	306

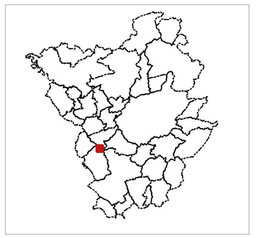

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

34 - LA FORET-SUR-SEVRE - LA RONDE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
19	Continuité douce	Commune	46
6	Extension de la station d'épuration de La Ronde	Commune	7875

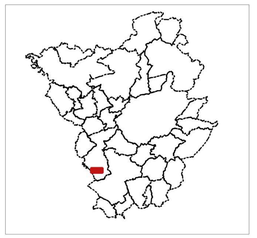

0 100 200 m

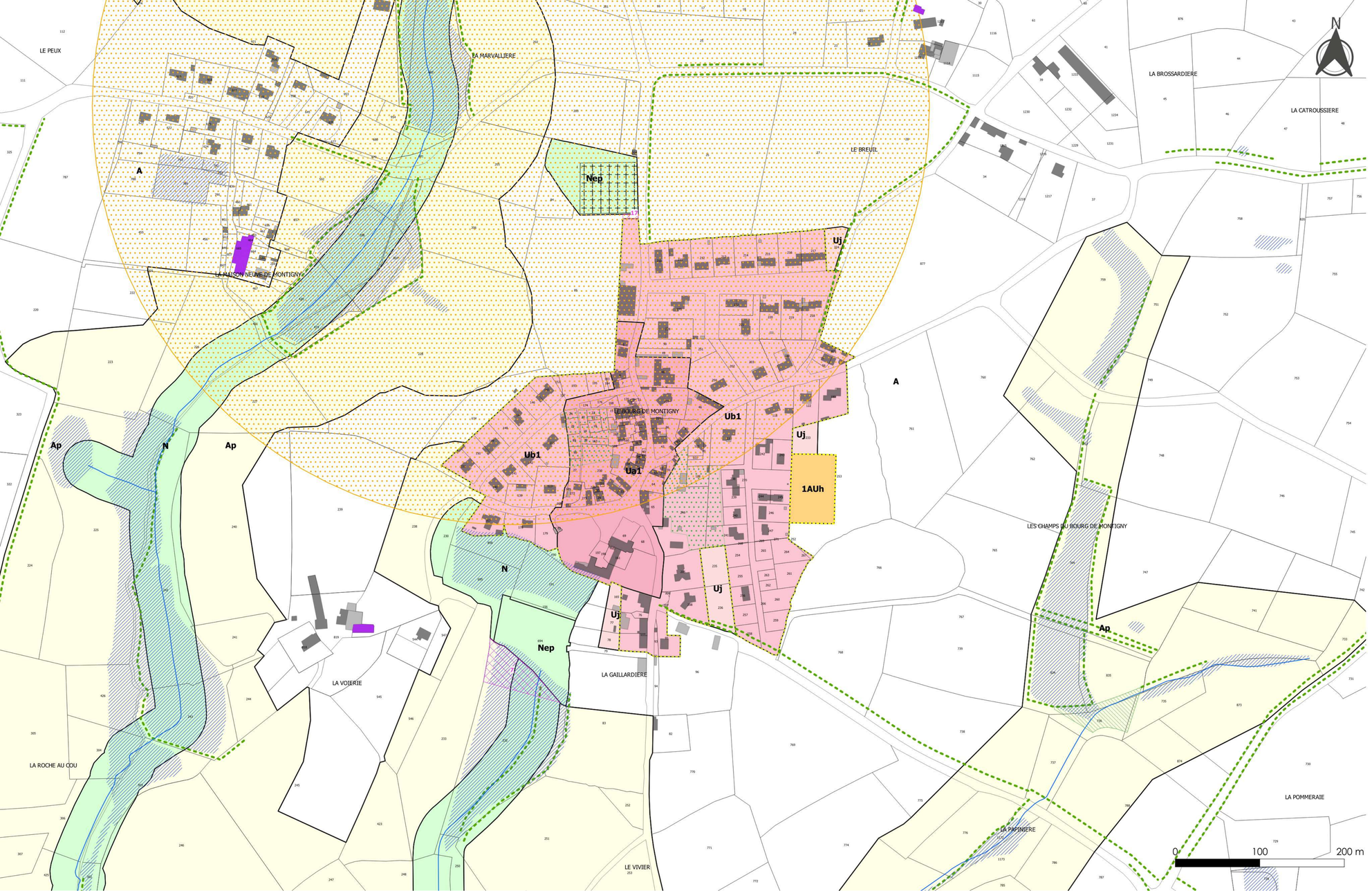

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

35 - LA FORET-SUR-SEVRE - MONTIGNY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
7	Extension de la station d'épuration de Montigny	Commune	2815
17	Accès au parcellaire agricole	Commune	99

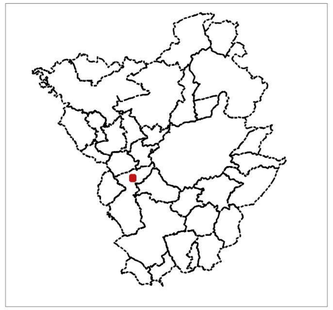

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

36 - LA FORET-SUR-SEVRE - SAINT-MARSAULT

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
2	Stationnements et extension du cimetière de St Marsault	Commune	2057
5	Extension de la station d'épuration de St Marsault	Commune	1443
12	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Marsault	Commune	672
13	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Marsault	Commune	1766
14	Création d'une liaison douce entre les bourgs de La Forêt et de St Marsault	Commune	3345

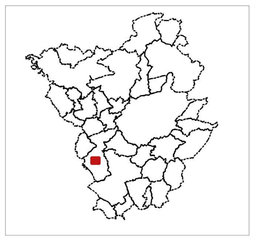

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

37 - LA PETITE-BOISSIERE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

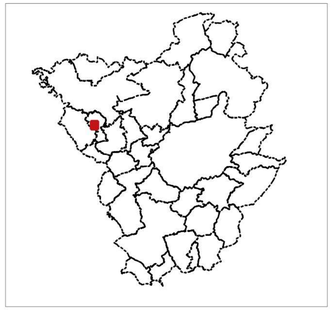

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

38 - L'ABSIE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

39 - LARGEASSE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

40 - LE PIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce	Commune	65

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

41 - LE PIN-LE PEUX

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
102	Cheminement piéton	Commune	4235

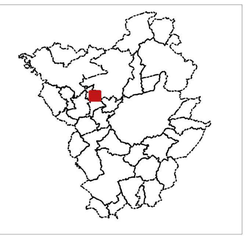

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

42 - MAULEON

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientations d'aménagement et de programmation "secteurBe" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientations d'aménagement et de programmation "secteurBe" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMÉRO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Prolongement de continuité douce	Commune	346
4	Continuité douce	Commune	219

0 100 200 m.

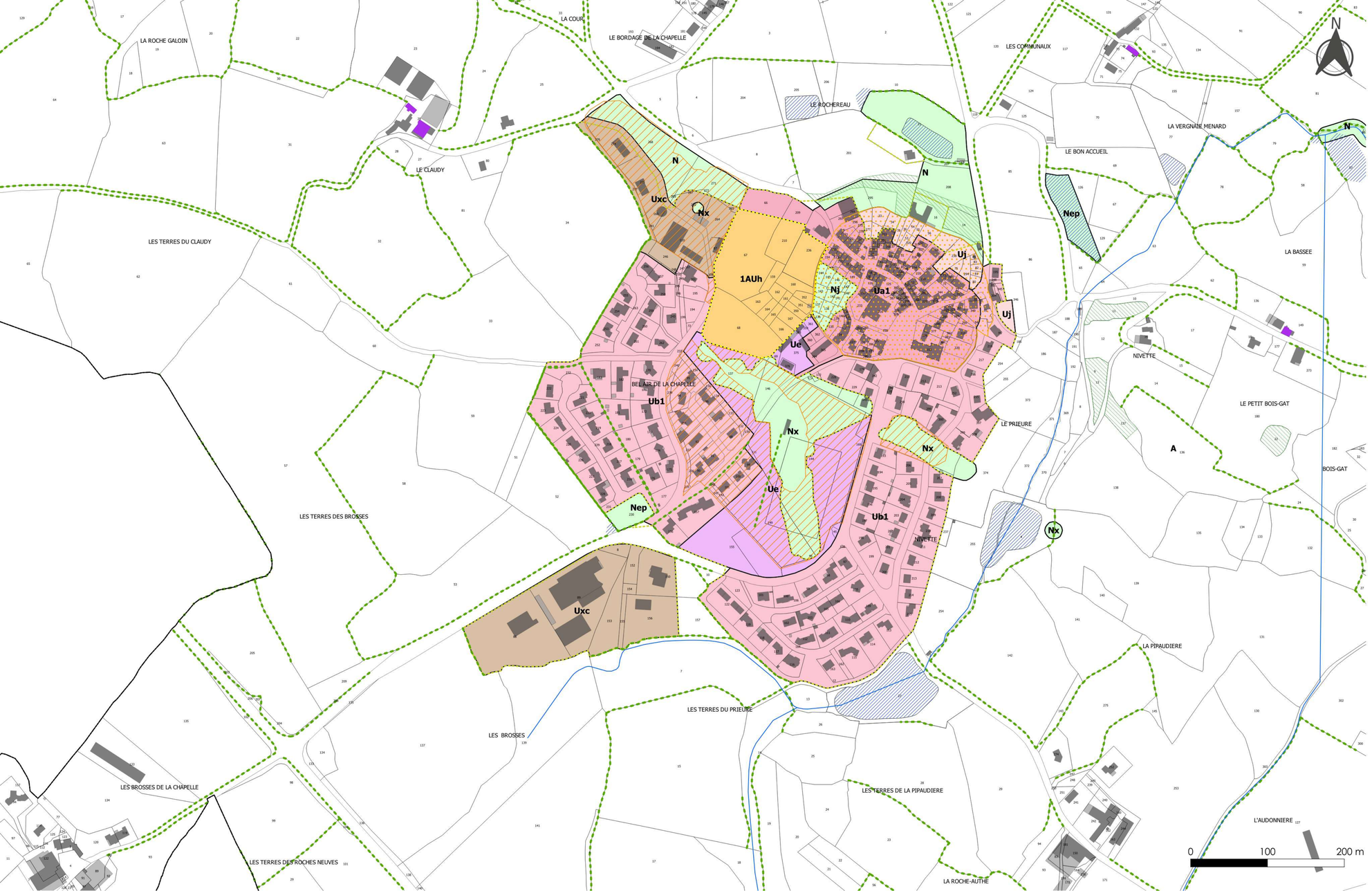

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

43 - MAULEON - LA CHAPELLE-LARGEAU

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Aléa tassement faible
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

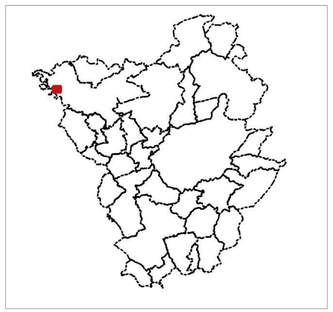

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

44 - MAULEON - LA TRIQUE-LA BURGAUDERIE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

45 - MAULEON - LE TEMPLE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation 'Sectorielle' - Tourisme (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Aléa faissement faible
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

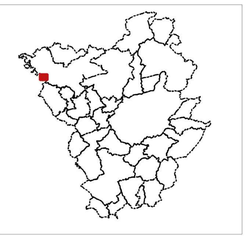

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

46 - MAULEON - LOUBLANDE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Equipements (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul du bâti
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

47 - MAULEON - MOULINS

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

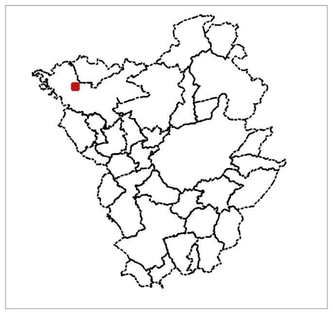

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

48 - MAULEON - RORTHAIS

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
2	Continuité douce	Commune	795
38	Cheminement piéton	Commune	1512

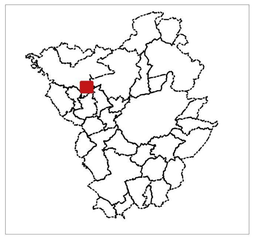

0 100 200 m

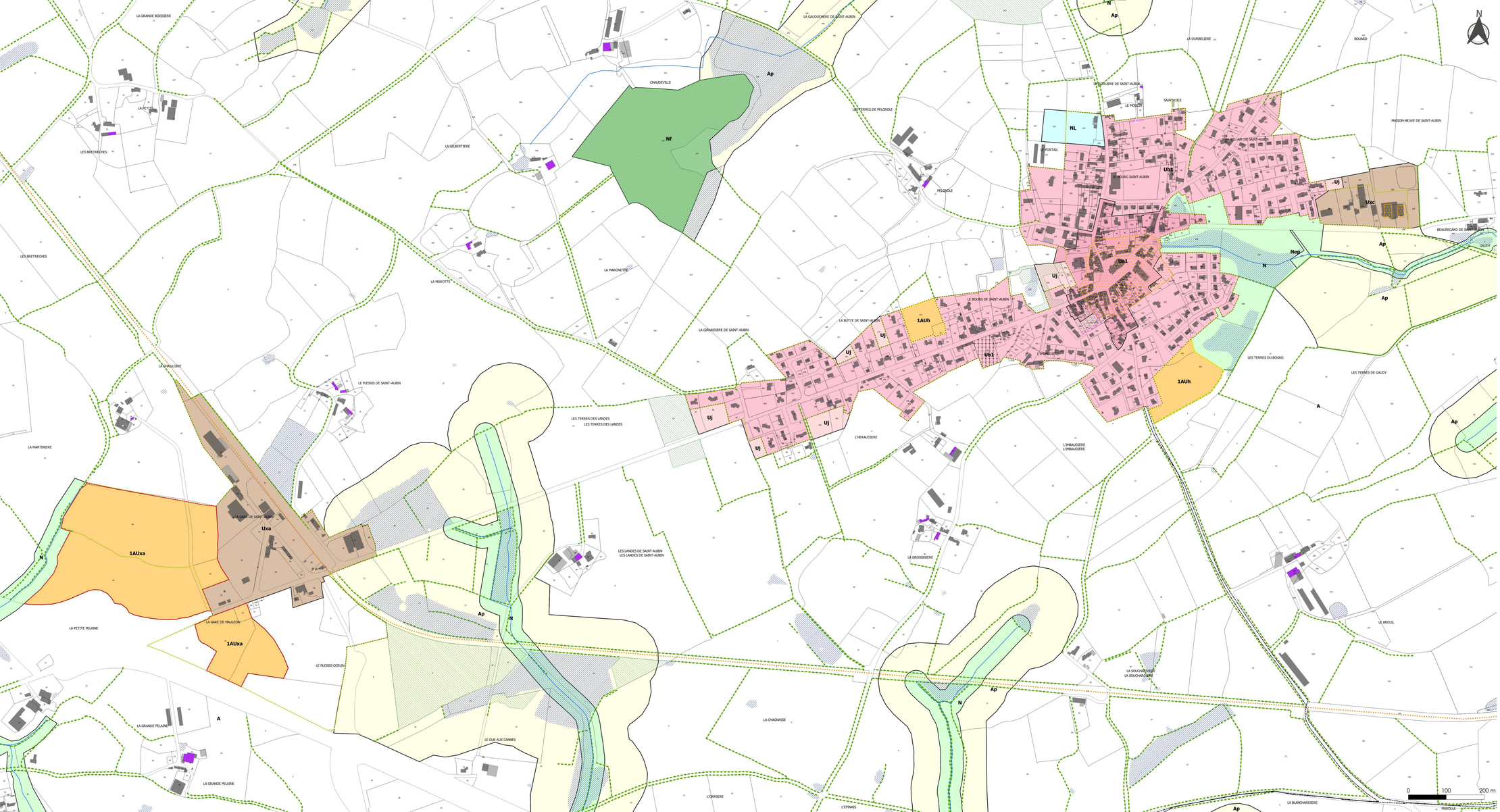

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

49 - MAULEON - SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2. Révision allégée n°3. Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4. Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientations d'aménagement et de programmation "secteur(s)" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientations d'aménagement et de programmation "secteur(s)" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-40 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
3	Elargissement de voirie	Commune	88
5	Continuité douce	Commune	906

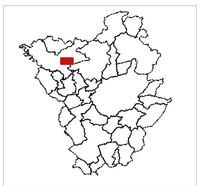

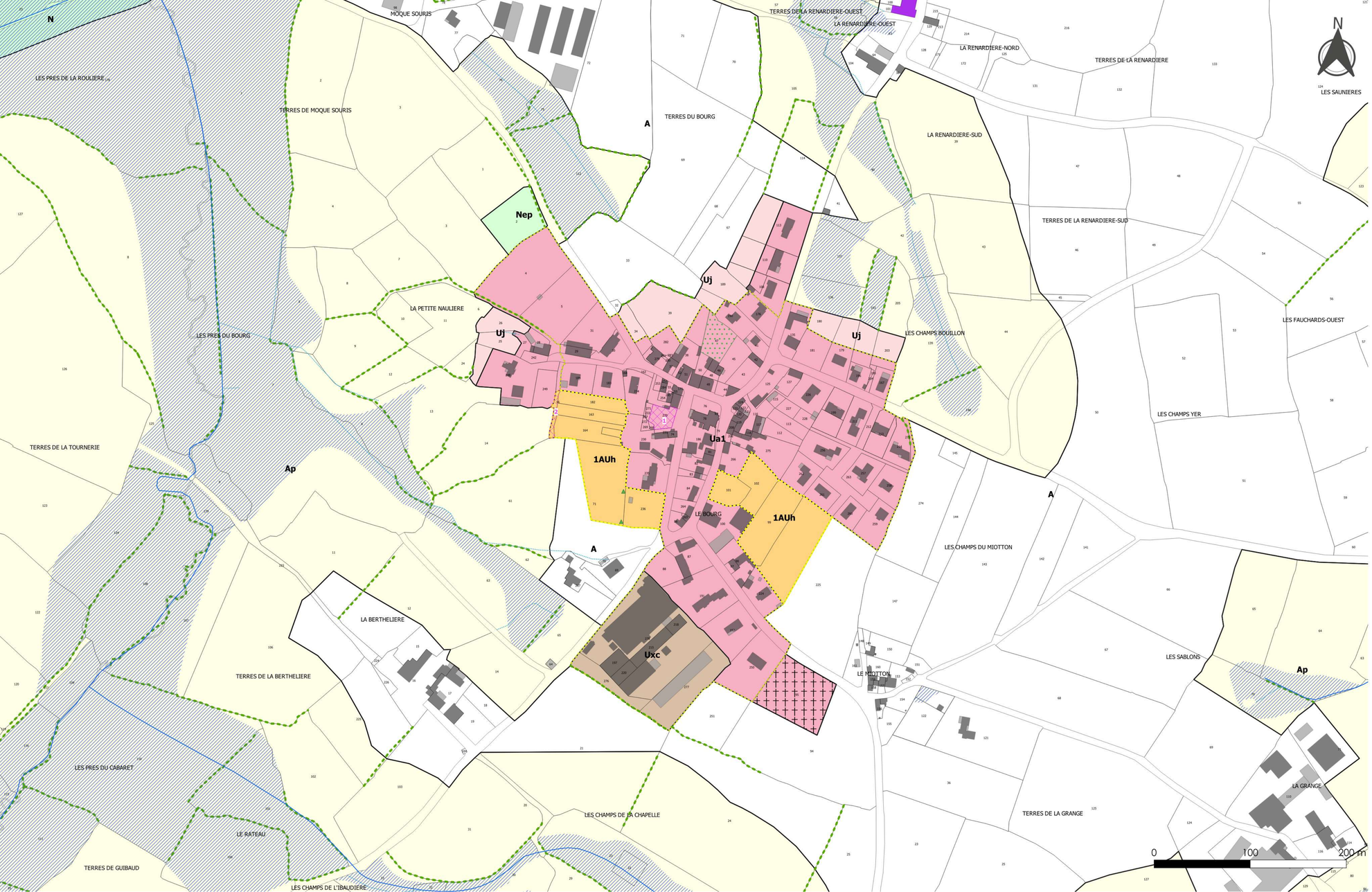

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

50 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE - LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Parking (église, centre bourg)	Commune	547
2	Continuité douce	Commune	199

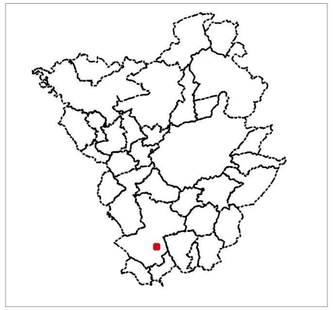

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

51 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE - BREUIL-BERNARD

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Accès arrières bâtis	Commune	240

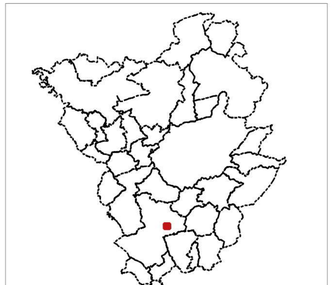

0 100 200 m

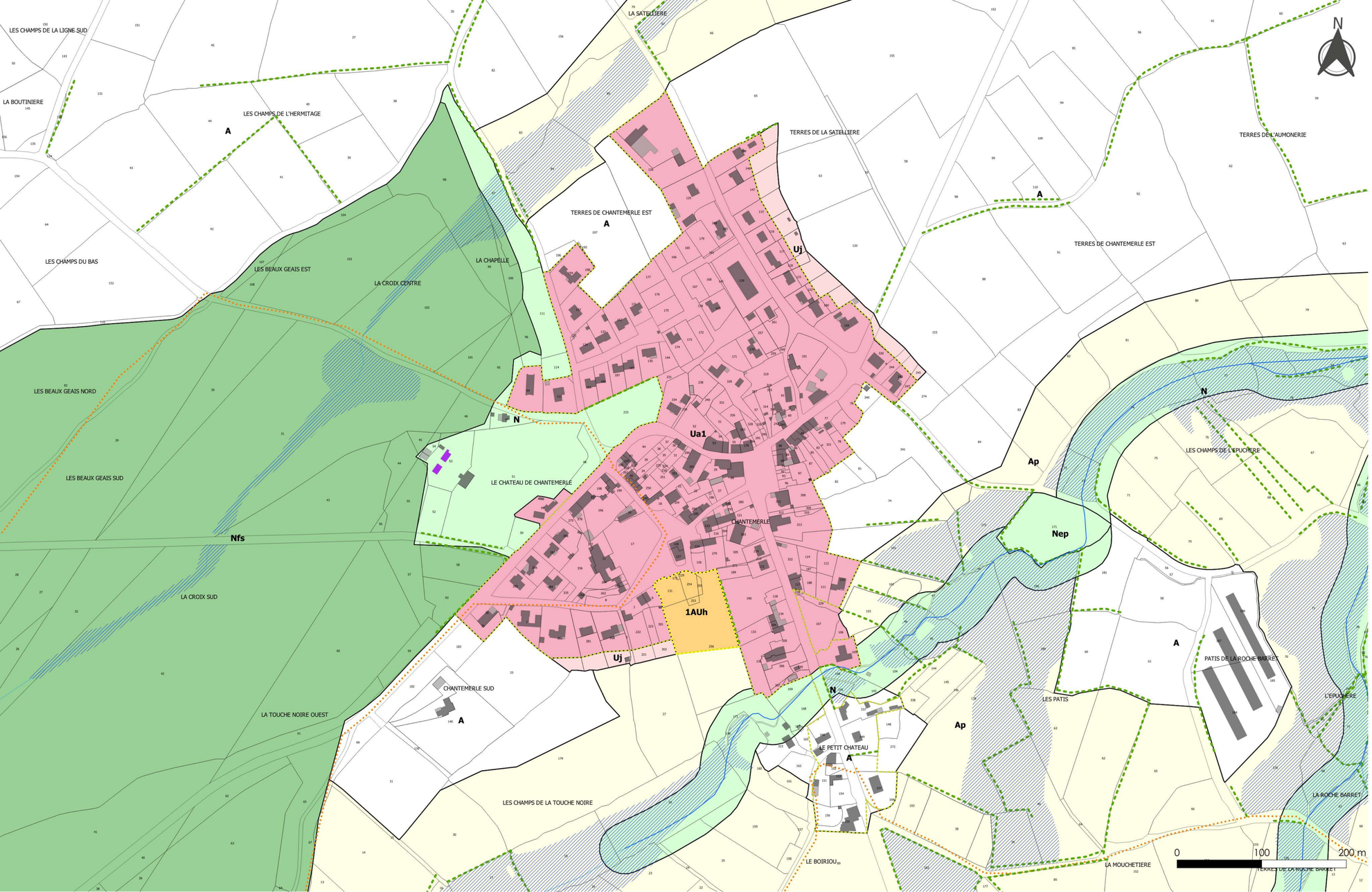

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

52 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE - CHANTEMERLE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

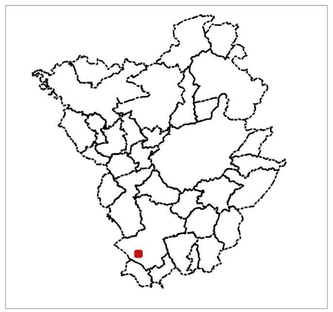

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

53 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE - LA BURELIERE-LA JAVRELIERE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

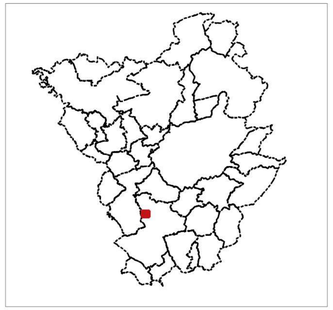

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

54 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE - MONCOUTANT

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

Emplacement réservé
Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Equipements (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Liaison douce existante à conserver (L151-38 et de R.151-40 du Code de l'Urbanisme)
Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Patrimoine archéologique et archéologie préventive
Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
8	Accès au secteur 1AUh	Commune	118
5	Continuité douce	Commune	727
6	Continuité douce	Commune	320
7	Continuité douce	Commune	323
4	Création d'une déviation ouest de l'agglomération (environ 3600m*20m)	Commune	8148
2	Continuité douce	Commune	308
1	Liaison douce (100m*5m), continuité du chemin existant	Commune	424
3	Création d'une entrée ou zone du Noullon et la route de Largeasse	Commune	740

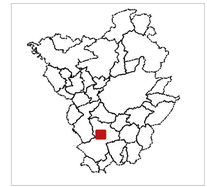

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

55 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE - MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

56 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE - PUGNY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

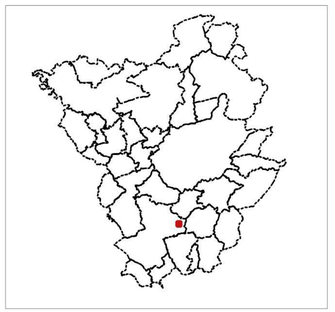

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

57 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE - SAINT-JOUIN-DE-MILLY

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

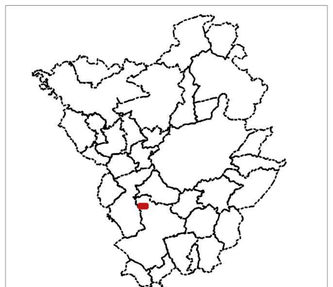

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

58 - MONTRAVERS

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce	Commune	66

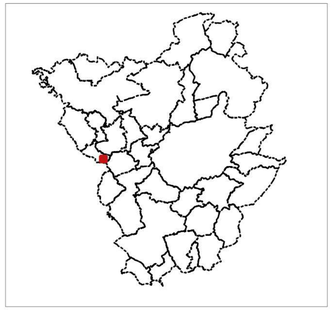

0 100 200 m

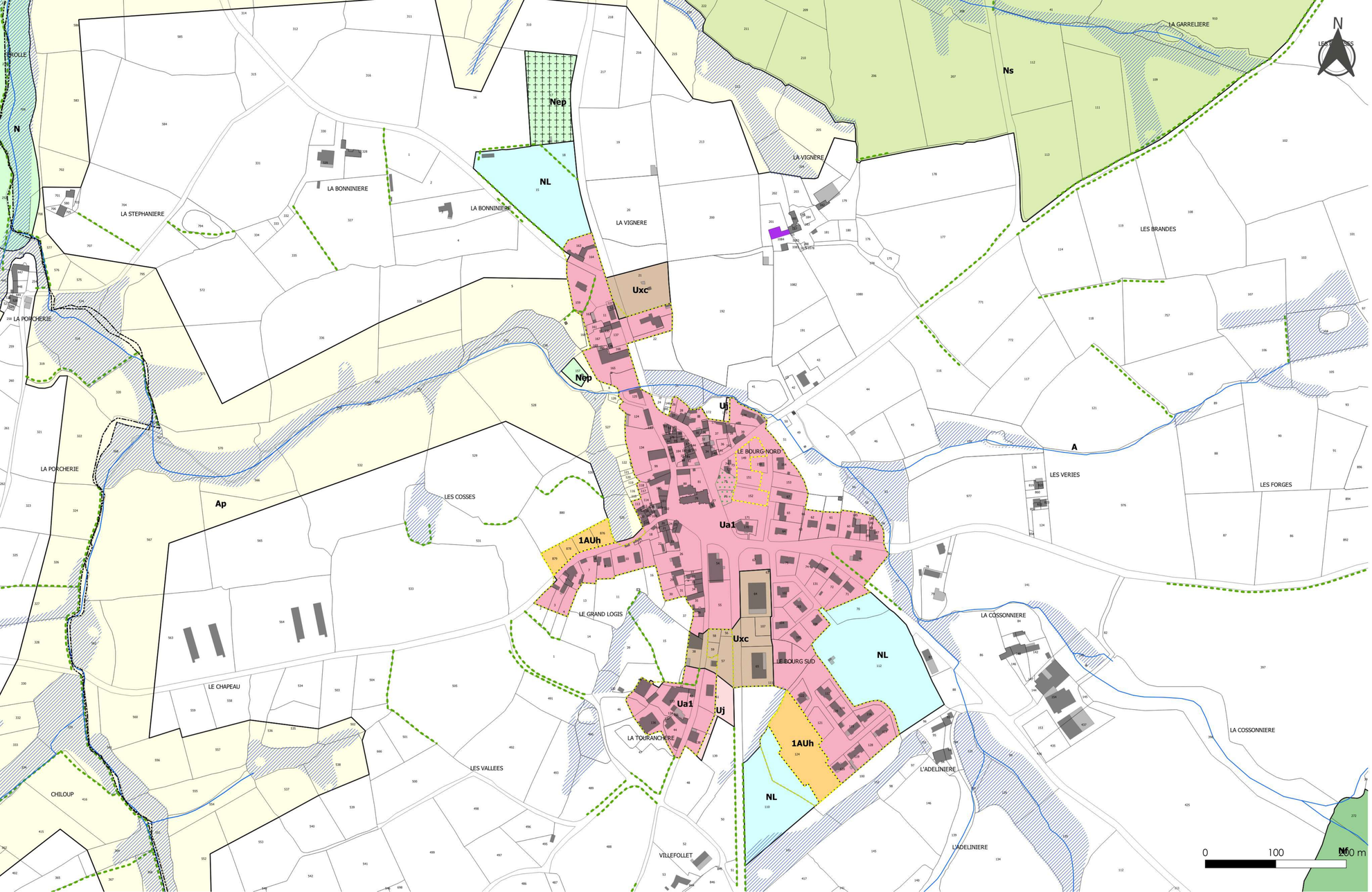

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

59 - NEUVY-BOUIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

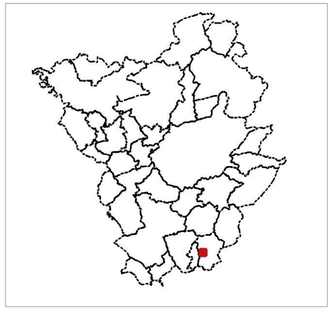

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

60 - NUEIL-LES-AUBIERS - Nord

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Parc à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Zone d'Aménagement Concerté (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
108	Extension cimetière	Commune	3047
25	Cheminement piéton	Commune	553
27	Cheminement piéton	Commune	1244
34	Cheminement piéton	Commune	22150
36	Cheminement piéton	Commune	206
4	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	4139
45	Cheminement piéton	Commune	90
47	Cheminement piéton	Commune	2147
50	Cheminement piéton	Commune	333
53	Cheminement piéton	Commune	153
54	Cheminement piéton	Commune	362
56	Cheminement piéton	Commune	2292
58	Cheminement piéton	Commune	153
61	Cheminement piéton	Commune	139
9	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	430
75	Cheminement piéton	Commune	72737
11	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	565
12	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	301
89	Cheminement piéton	Commune	14060
13	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	242
14	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	691
15	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	584
18	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	1092
110	Contournement Ouest de l'agglomération	Commune	236254
110	Contournement Ouest de l'agglomération	Commune	2317
2	Liaison urbaine	Commune	50285

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

61 - NUEIL-LES-AUBIERS - Sud

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
106	Continuité douce vers équipements sportifs	Commune	84
105	Continuité douce	Commune	114
1	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	581
28	Cheminement piéton	Commune	1989
29	Cheminement piéton	Commune	4634
31	Cheminement piéton	Commune	5250
32	Cheminement piéton	Commune	5404
34	Cheminement piéton	Commune	22150
40	Cheminement piéton	Commune	355
43	Cheminement piéton	Commune	122
3	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	1054
5	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	4214
6	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	1817
49	Cheminement piéton	Commune	534
60	Cheminement piéton	Commune	1237
64	Cheminement piéton	Commune	247
70	Cheminement piéton	Commune	1774
75	Cheminement piéton	Commune	72737
76	Cheminement piéton	Commune	1818
78	Cheminement piéton	Commune	972
79	Cheminement piéton	Commune	2494
80	Cheminement piéton	Commune	18772
89	Cheminement piéton	Commune	14060
90	Cheminement piéton	Commune	348
96	Cheminement piéton	Commune	1931
18	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	1092
100	Cheminement piéton	Commune	582
101	Cheminement piéton	Commune	65926
20	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	169
21	Accès automobile pour desserte nouveau secteur d'urbanisation	Commune	487

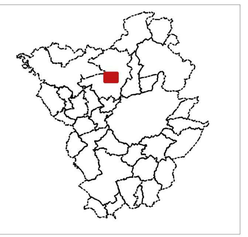

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

62 - SAINT-AMAND-SUR-SEVRE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Déviation poids lourds et engins agricoles	Commune	57914
2	Accès secteur 1AUh	Commune	21

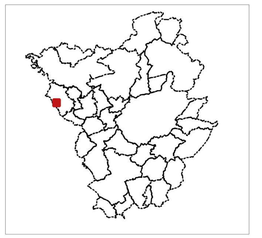

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

64 - SAINT-AUBIN-DU-PLAIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

Uj
Ua1
1AUh
Nep
NL
Uxc
A
LE FONTENY
LA FRERIE
LES VIGNES
LES OUCHES
LA MINEE
LA FONTAINE
LE PRE ANDRE
LE BOURG
LA NOUE
LA BORDE
LES BODINELLES
LE PETIT DOUE
LA CHAMAREE
LA NOUETTE
VILLENEUVE
LA CROIX PICAUD
CHAMPAGNE
BOIS-ROUX
LE RENAUD
LE CEUSE
0
100
200 m
N

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

65 - SAINT-MAURICE-ETUSSON - ETUSSON

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

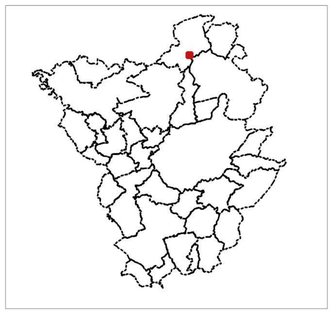

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

66 - SAINT-MAURICE-ETUSSON - SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Activités (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

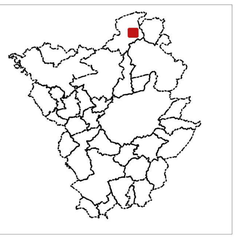

0 100 200 m

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

67 - SAINT-PAUL-EN-GATINE

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Espace boisé classé à conserver (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

0 100 200 m

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

68 - SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
1	Continuité douce	Commune	135

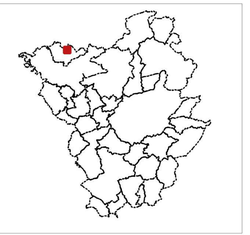

0 100 200 m

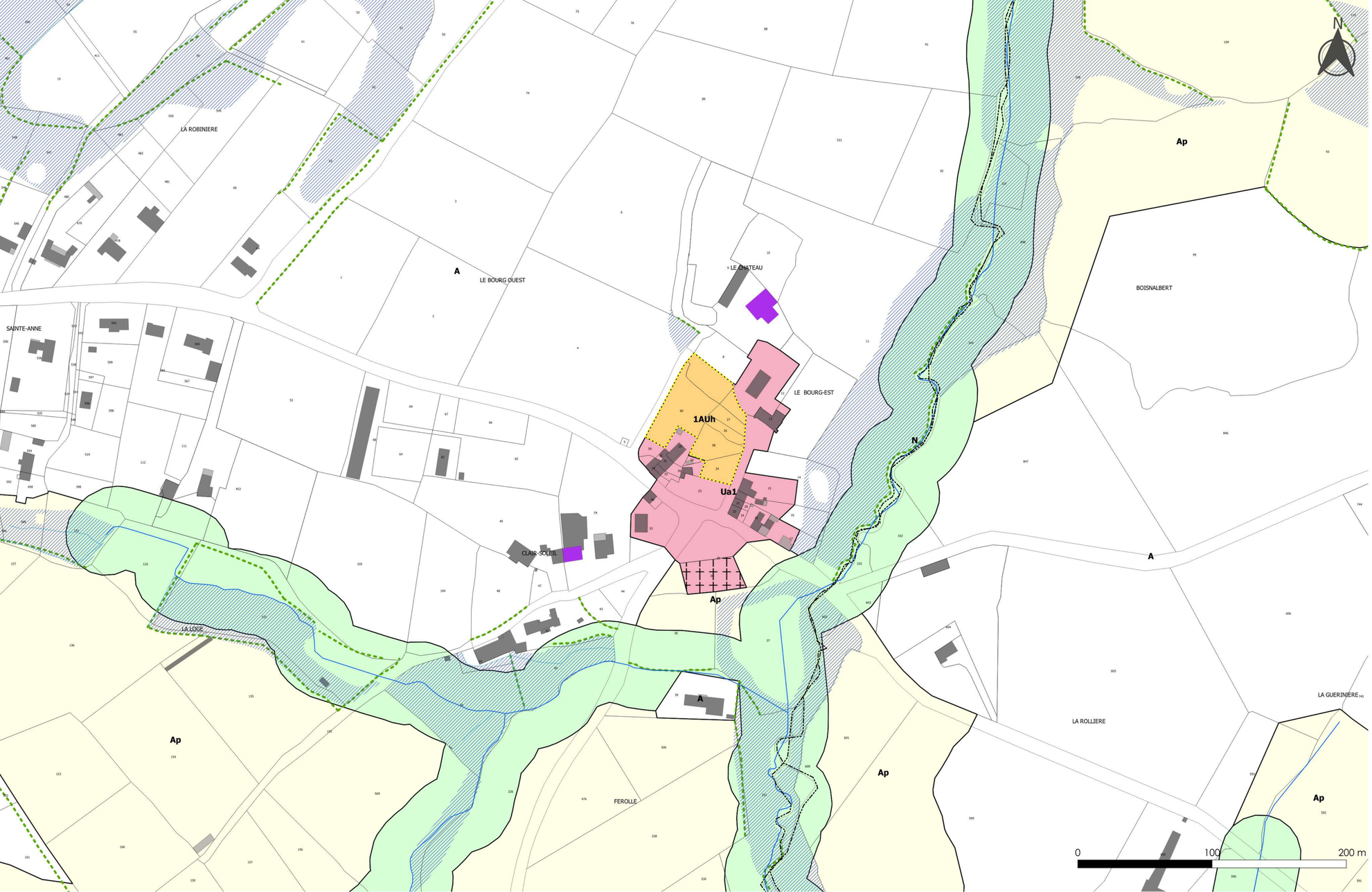

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

69 - TRAYES

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

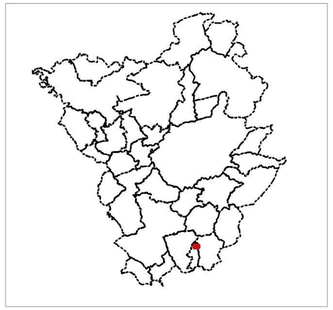

BOCAGE BRESSUIRAIS

PLAN DE ZONAGE APPROBATION

70 - VOULMENTIN

Prescription : 15.12.2015 ; Arrêt : 17.12.2019 ; Approbation : 09.11.2021

PROCEDURES
28.10.2022 : Mise à jour - Servitude d'utilité publique
21.03.2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - projet de centre de tri UNITRI
02.05.2023 : Mise à jour - Inscription au titre des monuments historiques de la maison située 3 place Charles de Gaulle à Faye L'Abbesse
30.01.2024 : Modification simplifiée n°1
03.02.2026 : Révision allégée n°1
03.03.2026 : Révision allégée n°2, Révision allégée n°3, Modification simplifiée n°2 et Modification simplifiée n°3
19.05.2026 : Révision allégée n°4, Révision allégée n°5

- Emplacement réservé
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation "Sectorielle" - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce existante à conserver (L151-38 et du R.151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique principal à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Réseau hydrographique complémentaire à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine archéologique et archéologie préventive
- Secteur desservi par l'assainissement collectif

NUMERO	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
26	Cheminement piéton	Commune	566
30	Cheminement piéton	Commune	29859
68	Cheminement piéton	Commune	3487
83	Cheminement piéton	Commune	782
98	Cheminement piéton	Commune	7951
99	Cheminement piéton	Commune	3752
101	Cheminement piéton	Commune	65926

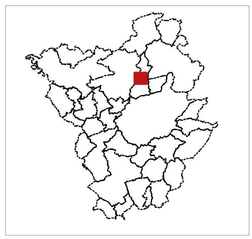

0 100 200 m